



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## TITRE DE PERCEPTION



FINANCES PUBLIQUES

DDFIP TARN  
SERVICE PRODUITS DIVERS  
CS92525  
81013 ALBI CEDEX 9

M MARTINEZ CHRISTIAN  
4 ALL DANIEL VALLEAU  
33120 ARCACHON

CTDP V4.2 18/05/2021

### Vos références

Numéro de facture : MIPY 23 2600097075

Référence du titre :  
081000 023 075 031 465240 2023 0090596

Date d'émission : 18/09/2023  
Numéro d'état récapitulatif : 31574

### Votre situation

Somme à payer : 7 654,00 €

Date limite de paiement\* : 15/11/2023

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PC03128721L0014 du 09/08/2021. Deuxième échéance de votre autorisation initiale.

**\*IMPORTANT : toute somme non acquittée à la date limite de paiement sera majorée de 10%**  
(article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).

Partie à détacher suivant le pointillé



Numéro de facture : MIPY 23 2600097075  
N° de titre :  
081000 023 075 031 465240 2023 0090596

M MARTINEZ CHRISTIAN  
4 ALL DANIEL VALLEAU  
33120 ARCACHON



Veuillez  
détacher le talon  
ci-contre et le  
joindre à votre  
règlement

Date limite de paiement : 15/11/2023  
Montant en euros : 7 654,00

REP

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

## TALON DE PAIEMENT

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 73980  
92894 NANTERRE CEDEX 9

888111000135 13002423260009707500810008946806 765400

=> Renseignements sur le paiement :

DDFIP TARN  
SERVICE PRODUITS DIVERS  
CS92525  
81013 ALBI CEDEX 9

Tél : 05 67 87 45 81      Courriel : ddfip81.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr  
Accueil : BUREAUX FERMES AU PUBLIC

=> Renseignements sur le calcul de la somme à payer :

Ministère : Trans.écolo.cohésion  
DDT31  
31 chem St Laurent  
31390 Carbonne  
Tél : 05.36.47.80.40

### COMMENT PAYER CE TITRE DE PERCEPTION

**Vous voulez payer par internet :**

- Rendez-vous sur le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- Saisissez :  
l'identifiant structure publique : 91524A  
le numéro de la facture : MIPY 23 2600097075  
le montant de la facture : 7 654,00 €
- Renseignez votre adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera envoyé.
- Choisissez votre mode de paiement afin de finaliser la transaction (munissez-vous de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)).

**Vous voulez payer par virement :**

Saisir les références bancaires BDFEFRPPCCT (BIC) FR69 3000 1001 16A8 1000 0000 091 (IBAN), en rappelant le numéro de facture : MIPY 23 2600097075.

**Vous voulez payer par chèque :**

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public ;
- Joignez le talon pour servir de référence, sans l'agrafer ni le coller ;
- Envoyez votre chèque accompagné du talon, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

**Vous voulez payer en numéraire :**

Réglez en espèces, dans la limite de 300 €, muni du présent titre, au guichet de la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus.

### COMMENT RÉCLAMER ?

**Vous voulez contester le montant de votre titre de perception :**

Adresssez votre demande à la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus, dans les deux mois qui suivent la notification du présent titre de perception (art. 117 à 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable).

**Le présent titre a été rendu exécutoire par l'ordonnateur en vertu des articles 11 et 28 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.**

Ordonnateur

Nom SCHENFEIGEL

Prénom Yves

Qualité Le directeur de la DDT31

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée s'exerce auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique "Renseignements sur le calcul de la somme à payer".

**DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER**

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PC03128721L0014 du 09/08/2021. Deuxième échéance de votre autorisation initiale. Descriptif du projet. AV BOUQUIER 31410 Lavernose-Lacasse. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 459 m<sup>2</sup>. Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 3. Montants et éléments de calcul. Part communale brute de la taxe d'aménagement : 17903 euros. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 4654 euros. Taux communal(ux) appliqués au projet : 5%. Taux départemental(ux) appliqués au projet : 1,3%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m<sup>2</sup> hors Ile-de-France : 767 euros/m<sup>2</sup>. Emplacements de stationnement (non compris dans la surface taxable de construction) : 2000 euros/unité. Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : 6075 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : 1579 euros.

**Somme à payer : 7 654,00 €**

